



Le Conseil communal de Lavey-Morcles recherche un-e

SECRÉTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

pour la législature 2021-2026
(mandat renouvelable)

Profil souhaité :

- intérêt et engagement pour la chose publique
- maîtrise des outils informatiques courants
- aisance rédactionnelle et maîtrise de l'orthographe
- autonomie, bonne gestion des délais et sens de l'organisation

Ce poste conviendrait parfaitement à une personne souhaitant une activité d'appoint à domicile.

Description de la fonction :

- assister aux séances du Conseil communal et en rédiger les procès-verbaux (4 à 6 séances par année)
- assister aux séances du Bureau du Conseil communal, en prendre les procès-verbaux, rédiger la correspondance et les communications y relatives
- collaborer à la préparation et au dépouillement des votations et élections les dimanches de scrutin
- mettre à jour le fichier des conseillers communaux
- établir le décompte des jetons de présence
- gérer les archives du Conseil communal
- conseiller le Bureau et assurer le bon déroulement des travaux du Conseil communal

Rétribution :

- indemnités votées par le Conseil communal pour la législature pour la législature 2016-2021)
 - Forfait annuel de Fr. 2'000.-
 - Forfait supplémentaire de Fr. 250.- par séance de Conseil-communal (dès la 5^{ème} séance)
 - Forfait journalier de Fr. 200.- (par dimanche de votations / élections)

Renseignements :

- M. Pierre Cattin, Président du Conseil communal (078 622 60 40)

Candidature à envoyer à :

- Bureau du Conseil communal, c/o Greffe municipal, Rue Centrale 16, 1892 Lavey-Morcles

Entrée en fonction :

- 1^{er} juillet 2021 (législature 2021-2026)

Le-la secrétaire du Conseil communal est nommé-e par le Conseil communal.

Sa fonction découle de la Loi sur les communes et relève du droit public.

Lavey-Morcles, le 26 avril 2021